

Accompagnement VAE - CP FFP

CATEGORIE : C

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

- Spécifique :
- **Services à la personne et à la collectivité - Formation initiale et continue**
 - **Support à l'entreprise - Ressources humaines**

Cette formation est délivrée depuis 2009 selon les mêmes dispositions de formation et d'évaluation.

Depuis octobre 2014, nous sommes autorisés à délivrer une certification CP FFP Accompagnateur VAE sous ce même intitulé et tel que le définit le référentiel.

Code(s) NAF : **85.59A**
Code(s) NSF : **315m**, **333**
Code(s) ROME : **M1502**, **K2111**, **K1801**, **K2101**, **K2112**
Formacode : **44590**

Date de création de la certification : **29/10/2014**

Mots clés : **Explicitation**, **Méthodologie**, **VAE**, **Accompagnement**

Identification

Identifiant : **2090**
Version du : **24/07/2017**

Références

Consensus, reconnaissance ou recommandation :

Formalisé :

- [Décret n° 2014-1354 du 12 novembre 2014 portant diverses mesures relatives à la validation des acquis de l'expérience - 'article R 6423-4](#)
- [Le principe de la VAE est inscrit dans la loi de modernisation sociale de janvier 2002 - Loi n° 2002-73 du 17/01/2002 - Titre II, chapitre II, Section 1](#)
- [Certification Professionnelle de la Fédération de la Formation Professionnelle \(CP FFP\) depuis 2014](#)

Non formalisé :

- [Ouvrage de Maëla PAUL - « L'accompagnement : une posture professionnelle spécifique ».](#)
- [Etude de Gilles PINTE, maître de conférences en sciences de l'éducation, Université de Bretagne Sud, IUT de Vannes - « Quelle professionnalisation pour les accompagnateurs en VAE ? ».](#)
- [Recommandations de la Fédération Nationale Professionnelle de la](#)

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

Cette certification a pour objectif de professionnaliser des accompagnateurs VAE sur le versant opérationnel de l'activité. Conçue et animée par des professionnels de la VAE, elle permet une approche inter-certificateurs adaptée à tous niveaux de certification.

L'accompagnateur certifié se sera approprié la démarche VAE, du conseil au suivi post-jury, depuis l'élaboration d'un dispositif d'accompagnement jusqu'à sa mise en oeuvre.

La certification CP FFP, obtenue sur la base d'un certificat ISQ OPQF, répond aux attentes des organismes de formation spécialisés dans la VAE et à celles des bénéficiaires également. Elle permet la reconnaissance des méthodologies et bonnes pratiques des accompagnateurs VAE.

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- Certification Professionnelle de la Fédération de la Formation Professionnelle (CP FFP) Accompagnateur VAE

Descriptif général des compétences constituant la certification

A l'issue de la formation, les participants seront capables de :

Conseiller et orienter les candidats dans le choix de la certification visée

Accompagner le candidat pour faire la preuve à l'écrit et à l'oral de ses compétences au plus près des attentes du jury:

- conduire le candidat dans un récit de son parcours, pour en dégager les expériences les plus significatives,

- mener un entretien d'explicitation stimulant la réflexivité,

- distinguer les différents savoirs informels et académiques incorporés à l'action (les savoirs agis, les habiletés mémorisées).

Suivre le candidat dans l'élaboration de son dossier VAE:

- écouter et accepter les prises de décision du candidat,

- mettre en oeuvre une pédagogie de l'écriture.

Effectuer une veille permanente des nouveautés liées à cette activité et mettre à jour ses informations (référentiels, métiers, conventions collectives, financement, documentation, ...), visant un accompagnement inter-certifications de qualité.

Assurer le suivi post-jury dans le cas d'une validation partielle ou un refus de validation, et co-construction d'un projet complémentaire permettant l'obtention de la certification.

Modalités générales

Volume horaire de la formation : 28 heures sur 4 journées.

La formation est assurée par un formateur unique, expérimenté en VAE et formé au dispositif de formation élaboré par APC: l'animation des 4 journées en présentiel et la mise en oeuvre des évaluations prévues dans le cadre de la certification.

Public visé par la certification

- Salariés
- Demandeurs d'emploi
- Particuliers

La formation est complétée par la rédaction d'un mémoire sur un thème imposé, correspondant à environ 70 heures de travail personnel.

Liens avec le développement durable

Aucun

Valeur ajoutée pour la mobilité professionnelle et l'emploi

Pour l'individu

Cette certification répond aux besoins de professionnalisation à partir de formations techniques et pratiques, théoriques, d'analyses pratiques et administratives.

Le CP FFP Accompagnateur VAE modélise :

l'information sur le parcours, les dispositifs, les acteurs et les financements possibles.
les outils de recherche, d'orientation, les dossiers administratifs et preuves de plusieurs certificateurs/valideurs et ce pour des certifications de tous niveaux.

les méthodes pédagogiques propres à cet accompagnement, comme la mise en réflexivité du candidat jusqu'à la préparation de l'oral et l'entretien d'explicitation.

Elle confirme les pratiques d'accompagnement à l'écriture, à partir de l'évaluation des postures, en fonction de la personne, de la phase de travail et de l'objectif abordé.

Elle permet le développement d'un réseau de professionnels en invitant chaque participant à des échanges de pratiques.

Cette formation contribue au développement et à la professionnalisation des pratiques d'accompagnement en VAE.

Pour les professionnels répondant aux pré-requis exigés, cela leur permet d'élargir leur champ d'intervention, d'augmenter leur employabilité et de sécuriser leur parcours professionnel en tant qu'accompagnateurs qualifiés salariés ou indépendants.

Pour l'entité utilisatrice

Le CP FFP Accompagnateur VAE permet :

l'acquisition d'une technique d'accompagnement spécifique à la VAE,
la modélisation d'une approche inter-certificateurs de l'accompagnement VAE,
la sécurisation des parcours des salariés intervenant dans ce domaine,
d'inscrire la démarche dans le respect de la charte de l'accompagnement VAE.
D'après les différents témoignages des structures utilisatrices de la certification, celle-ci permet :

De donner du crédit à l'accompagnateur VAE et d'augmenter le niveau de compétences des salariés,
L'acquisition de la méthodologie nécessaire à la pratique de la VAE,

La reconnaissance des compétences acquises sur le marché de l'emploi, nécessaire à une meilleure employabilité, et à la sécurisation des parcours professionnels,

De développer l'accompagnement VAE au sein de la structure, notamment dans le cadre de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences,

De passer d'un accompagnement empirique à une méthodologie éprouvée,

De renforcer les profils des formateurs-accompagnateurs lorsqu'un organisme de formation se positionne sur un marché public.

Evaluation / certification

Pré-requis

Le CP FFP Accompagnateur VAE est accessible à toute personne ayant une expérience avérée (> à 5 ans) de la formation, l'accompagnement socio-professionnel ou des RH.

Centre(s) de passage/certification

Compétences évaluées

Fonction 1 : Conseiller/Orienter les candidats dans le choix de la certification.

Identifier les principaux financements, acteurs, outils de chaque étape pour donner une information claire en vue de faciliter l'engagement du candidat.

Conduire un entretien d'orientation pour évaluer le projet VAE de la personne.

Repérer les critères adéquats à la posture d'accompagnateur dans cette activité de conseil et d'orientation.

Appliquer les fondamentaux préalables à un entretien d'accompagnement selon la charte de l'accompagnement.

Repérer les documents ressources (fiche RNCP, Livrets administratif et preuve, Référentiels d'activité et de compétences) et les informations utiles pour le candidat en vue de l'orienter au mieux.

Identifier une méthodologie, des outils facilitant le repérage des acquis de la personne et leur mise en relation avec les attendus (référentiel et structure du livret preuve)

Construire un exemple de dispositif d'accompagnement.

Fonction 2 : accompagner le candidat pour faire la preuve à l'écrit et à l'oral de ses compétences au plus près des attentes du jury.

Adapter sa posture en fonction des candidats, des étapes et du contexte de l'accompagnement.

Appréhender la construction et la rédaction de dossiers de recevabilité et de validation.

Présenter et situer les outils, les acteurs utiles pour chaque étape à fin de clarifier l'information et d'entamer la procédure en confiance (si la fonction 1 n'a pas été réalisée).

S'approprier les outils VAE à partir d'exemples de dossiers preuves inter-certifications et de référentiels pour en faciliter l'accès par le candidat, dans le respect des modalités prescrites par le certificateur

Utiliser les techniques d'organisation de l'information comme le schéma heuristique, présentation thématiques, systémique....

Fonction 3 : assurer le suivi post-jury dans le cas d'une validation partielle ou un refus de validation

Décrypter les préconisations du jury pour repérer les manques et leurs niveaux afin de co-construire un plan d'action en proposant des solutions d'orientation adaptées au candidat (financement, motivation) jusqu'à la mise en œuvre de l'action.

Fonction 4 : veille permanente

Activer son réseau de professionnels (terrain et enseignants) pour informer, orienter, guider mais aussi préparer les questions du jury et participer à la simulation.

Mettre à jour ces ressources pour informer, orienter, guider au mieux le candidat.

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

Pas de niveau associé à cette certification

■ ACTIONS PERSPECTIVES &
COMPETENCES - 49
avenue Franklin
Roosevelt - 77210 AVON

La validité est Permanente

Possibilité de certification partielle : non

Matérialisation officielle de la certification :

Remise du Certificat Professionnel de la Fédération de la Formation Professionnelle (CP FFP) Accompagnateur VAE

Plus d'informations

Statistiques

+ de 200 personnes formées depuis 2009

2015 : 14 personnes certifiées

De janvier à avril 2016: 23 personnes certifiées

Autres sources d'information

<http://www.apc-formation.com/>

<http://www.cpffp.com/certificat/620>